

## COMMUNE DE SANILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Sanilhac se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Sanilhac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis AMELIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

Présents : Jean-Louis AMELIN, Monique EYMET, Éric REQUIER, Cédric POMMIER, Jean-José CHAMPEAU, Catherine DUPUY, Jean-Marie LESTRADE, Sara SABOURET-GUERIN, Philippe VERNON, Emilie LABROT, Julie PRIVAT, Philippe ANTOINE est arrivé en retard à 19h04, Stéphanie GONZALO, Peggy SALABERT, Nathalie GUENARD, Emmanuel MARCON, Brigitte RAPHA, Jean-François LARENAUDIE, Cécile DUBOTS, Sébastien CHAUMOND, Catherine DORET, Vincent DAVID.

Absents avec pouvoir : Isabelle DEBORD a donné pouvoir à Peggy SALABERT, Laurent JACOLY a donné pouvoir à Jean-Louis AMELIN, Gaëtan THOMASSON a donné pouvoir à Emmanuel MARCON, Hervé JAVERZAC a donné pouvoir à Jean-José CHAMPEAU ;

Absents : Florian MOUTARD, Johan CHARTRAN, Anthony PAUTARD.

Secrétaire de séance : Cédric POMMIER

Nombre de conseillers :

En exercice	29	VOTE	
Présents	22	Pour	23
Procurations	4	Contre	
Exprimés	24	Abstentions	1 (V. DAVID)

**DD18032024 - Compte administratif 2023 – Budget annexe Local Médical**

Monsieur Jean-José CHAMPEAU, rapporteur, présente le Compte administratif 2023 du Budget annexe Local Médical.

Monsieur Jean-Louis AMELIN (*avec un pouvoir*), Maire de Sanilhac, quitte la salle pour la mise au vote ; la présidence est assurée par Jean-François LARENAUDIE

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 23 voix pour et 1 abstention (V. DAVID),

**Approuve** le Compte Administratif 2023 du Budget annexe Local Médical.

Fait et délibéré à Sanilhac,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le 2/04/2024  
Le Maire,

Jean-Louis AMELIN

Affiché le 2/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.



**Compte administratif 2023 – Budget annexe Local Médical**

	<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>
Chapitre 011	Charges à caractère général	9 650,00 €	2 397,34 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,11 €	1 284,00 €
Chapitre 65	Charges de gestion courante	1 593,89 €	- €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500,00 €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>13 744,00 €</b>	<b>3 681,34 €</b>
	<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	11 288,17 €	11 288,17 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 455,83 €	5 549,70 €
<b>TOTAL</b>		<b>13 744,00 €</b>	<b>16 837,87 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	500,00 €	- €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	- €	- €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	45 907,00 €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>46 407,00 €</b>	<b>- €</b>
	<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	44 406,89 €	44 406,89 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,11 €	1 284,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>46 407,00 €</b>	<b>45 690,89 €</b>